



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



23035261

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT
- 2 MARS 2023
D'OFFICE MONS

N° d'entreprise : 0818 230 038

Nom

(en entier) : Immo Arpi

(en abrégé) :

Forme légale : Société Anonyme

Adresse complète du siège : Rue de Baudour 24, 7011 Ghlin

Objet de l'acte : Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 10/12/2022. Renouvellement de mandats d'administrateurs et administrateur délégué ainsi que ractification des actes posés par les administrateurs depuis l'expiration de leur mandat.

Exposé du président

Le Président expose que la présente assemblée a pour ordre du jour :

1. Renouvellement de mandats d'administrateurs et d'administrateur-délégué
2. Ratification des actes posés par les administrateurs après l'échéance de leur mandat
3. Divers

Le Président expose également que l'intégralité des actions existantes étant présente ou représentée, il ne doit pas être justifié des formalités relatives aux convocations. Par conséquent, l'assemblée est en droit de délibérer et de statuer sur son ordre du jour.

4. Résolutions

4.1. Première résolution :

Le Président informe l'assemblée que les mandats des administrateurs doivent être renouvelés suite à leur expiration.

Les administrateurs suivants ont été proposés à l'assemblée générale en vue du renouvellement de leur mandat :

- Madame Chantal Sandermans, domiciliée à 1950 Kraainem, Avenue Baron d'Huart nr 190 (NN 63.09.02 -040-25).

- Madame Isabelle Sandermans, domiciliée à 1950 Kraainem, Avenue Baron d'Huart, nr 192 (NN 65.01.28.050-94).

- La Srl IDEE Management inscrite à la BCE sous le n° 0894.313.175 dont le siège social est établi à 1200 Woluwe-Saint-Lambert, Avenue Jacques brel 38, représentée par son représentant permanent Monsieur Pierre Browet (NN 92.12.07.471-74), domicilié à 1950 Kraainem, Avenue des Tourterelles, nr 1 C.

Les mandats des administrateurs prennent effet ce jour pour une période de 6 ans qui prendra fin après l'assemblée générale qui devra se prononcer sur les comptes annuels de l'exercice comptable 2028. La SRL IDEE MANAGEMENT et Monsieur Pierre Browet, signent le présent procès-verbal pour acceptation de son mandat.

Ensuite de quoi, les administrateurs se réunissent son conseil et désigne Madame Chantal SANDERMANS comme administrateur délégué.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 10/03/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

4.2. Deuxième résolution

L'assemblée ratifie tous les actes posés par les administrateurs depuis l'expiration de leur Mandat.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pouvoirs :

L'assemblée déclare constituer pour mandataire spécial, avec faculté de substitution, la société civile à forme de société à responsabilité limitée « CLW Associates », ayant son siège social à 1200 Bruxelles avenue Jacques Brel 38 aux fins de procéder à la mise à jour de la banque carrefour des entreprises et à la publication des décisions de la présente assemblée. A ces fins, le mandataire pourra au nom de la société, faire toutes déclarations, signer tous documents et pièces et en général, faire le nécessaire auprès de toute administration.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, Madame La Présidente clôt la séance, après lecture et signature du présent procès-verbal.

Georges Latran
Mandataire